



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	13 Septembre 2023
A :	16H
Fin :	18H30
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine , MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

COUPE DE L'INDRE

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre aura lieu le **Mercredi 20 Septembre à 18h** au district. Les matchs se joueront le 1^{er} octobre 2023.

I - TRESORERIE

. **Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 35 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
10/09/2023	D3 A	26526133	US REUILLY 2	E. AMBRAULT-SASSIERGES 1
10/09/2023	D3 A	26526134	US ST MAUR 3	E. ARPHEUILLES CLION 1
10/09/2023	D3 A	26526135	ETOILE CX 2	FC LUANT 1
10/09/2023	D3 A	26526136	AC VILLERS 2	AS LES BORDES 1
10/09/2023	D3 A	26526138	FC LEVROUX 2	US LE POINCONNET 3
10/09/2023	D3 B	26530054	FC2S 1	E.SCO-EGUZON 1
10/09/2023	D3 B	26530055	MER MONTIPOURET 1	BVN 2
10/09/2023	D3 B	26530056	ES SAZERAY VIGOULANT 1	AS ARDENTES 2
10/09/2023	D3 B	26530057	FC BAS BERRY 1	US MONTGIVRAY 3
09/09/2023	D3 C	26533900	FC CONCREMIERS 1	AS INGRANDES 1
10/09/2023	D3 C	26533897	AC PARNAC V.A. 2	FC CEAULMONT 1

10/09/2023	D3 C	26533898	FC2MT 2	FCMO 2
10/09/2023	D3 C	26704243	FC OBTERRE 1	FC SSRP 1
09/09/2023	D3 D	26536043	AS CHABRIS 2	ACS BUZANCAIS 2
10/09/2023	D3 D	26536046	SS ECUEILLE 2	A ST VALENTIN 1
10/09/2023	D3 D	26536047	US MONTIERCHAUME 1	ES POULAINES 2

II - FMI

RETARD DE TRANSMISSION AMENDE 31€

DEPARTEMENTAL 2 poule B

LE BLANC (Match LE BLANC 2 / NOHANT VIC) Transmission le 11/09/2023 à 09h09 au lieu du 10/09/2023 à 12h00

DEPARTEMENTAL 3 poule C

CONCREMIERS (Match CONCREMIERS / INGRANDES) Transmission le 10/09/2023 à 13h47 au lieu du 10/09/2023 à 12h00

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI QUELQUE SOIT L'EQUIPE FORFAIT

III- COURRIERS

Etoile Cx : Coupe Barès - accepté

Pruniers : confirmation sur terrain de Chezal Benoit

Villedieu : l'équipe 3 en D4 A jouera à 13h

Chabris Fèm à 8 : réponse faite par mail

Mairie de Parnac : pris connaissance - autorisation jouer en nocturne.

Vu et pris connaissance de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 07/09/2023

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.